

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclamés, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas :
Et de droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. BAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Novembre 1875.

Bulletin politique.

Il va être difficile, pour les républicains, de soutenir que leur gouvernement n'est pas celui que M. de Bismark souhaitait à la France, comme répondant le mieux, non pas aux intérêts de la France, tout au contraire, mais aux vues de la Prusse.

Sous ce titre : *Vorgeschichte des Arnimsches Processes*, il vient de paraître à Zurich le premier fascicule d'un travail qui paraît appelé à jeter une lumière plus complète sur le conflit Bismark-Arnim. En attendant que nous puissions consacrer à ce volume une étude approfondie, nous en détachons la dépêche suivante du chancelier à son ambassadeur, dépêche qui n'a pas été lue au procès, et qui, par conséquent, est inédite :

Berlin, 19 juin 1873.

» Votre Excellence a motivé dans son rapport à l'empereur du 8 juin l'opinion que le meilleur gouvernement en France serait pour nous celui qui aurait à dépenser la plus grande partie de ses forces à combattre ses ennemis intérieurs.

» Déjà, dans votre rapport du 27 mai, Votre Excellence s'était rapprochée de cet avis ; je vois donc que Votre Excellence a reconnu la valeur des objections que j'ai, mais sans succès, fait valoir dans le temps auprès de l'empereur au sujet de la façon dont vous considérez la situation en France.

» Pendant huit mois donc vous avez fait partager par Sa Majesté les idées opposées ; vous avez ainsi, sinon amené, au moins facilité le récent changement de gouvernement qui ne nous est pas profitable, de l'aveu même de Votre Excellence, en ce sens que vous avez paralysé mes efforts pour soutenir M. Thiers.

» Vous avez fait accepter par Sa Majesté votre opinion, que le développement des événements en France sous la direction de M. Thiers aurait pu devenir dangereux pour le principe monarchique en Europe. Sa Majesté n'a pas considéré qu'un appui à donner de notre part au gouvernement de M. Thiers fût aussi indispensable que je le pensais par les raisons sus-mentionnées de votre rapport du 8 juin. Sa Majesté ne m'a pas permis de vous donner pour instruction d'employer tout le poids de notre influence pour soutenir M. Thiers ; c'est ce qui a, en grande partie, rendu son renversement si facile.

» La couleur de vos rapports a été pendant huit mois en opposition avec la tendance défendue par moi auprès de Sa Majesté. En m'empêchant ainsi d'appuyer efficacement M. Thiers, vous me mettez dans la situation de devoir, comme conseiller responsable de Sa Majesté, endosser une faute politique qui, en raison des efforts incessants que j'ai faits en sens contraire, ne m'incombe pas.

» Votre action sur l'esprit de Sa Majesté sort des attributions d'un ambassadeur ; elle prend un caractère ministériel ; elle est entrée en rivalité avec l'influence légitime du ministre, elle devient dangereuse pour l'Etat.

» Votre Excellence dispose de loisirs et de moyens pour défendre auprès de Sa Majesté, par écrit et oralement, une politique autre que celle du ministre responsable.

» Moi, je suis épuisé par des travaux sérieux et couronnés de succès, et je ne puis plus, en dehors des affaires régulières, encore lutter dans le cabinet de Sa Majesté contre un ambassadeur hostile à mes vues.

» Je conclus de vos tout récents rapports que Votre Excellence aura compris également les difficultés qui naissent de cet état de choses pour le service de Sa Majesté, et vous reconnaîtrez les raisons qui motivent la proposition que je fais à Sa Majesté pour rétablir l'unité et la discipline dans le département des affaires étrangères.

» Agrérez, etc. BISMARCK.

» Cette dépêche a été réclamée au comte d'Arnim ; il n'a pas voulu la rendre. On n'a pas insisté ; elle n'est pas comprise dans le *corpus delicti* établi par l'accusation. Pourquoi ? C'est que le prince de Bismark, d'après l'auteur de la brochure, ne tenait pas à ce que cette pièce fut lue devant le tribunal.

Cela se comprend ; à aucun point de vue, M. de Bismark, malgré son audace, ne devait tenir à ce qu'une pareille lettre fût soumise au contrôle de l'opinion en Europe. Il s'y révèle en effet sous des traits qui ne sont pas ceux d'un homme d'Etat digne de ce nom. Son horizon est borné ; pour tout dire, son empereur nous paraît se préoccuper plus que lui de l'avenir et mieux se rendre compte des périls de la politique de révolution.

M. de Bismark ne se préoccupe que de l'intérêt du moment, mais il a la claire perception de ce qui peut seconder ses efforts et contribuer au succès de ses desseins.

L'intérêt du moment, c'est que la France ne parvienne pas à se relever et à reprendre en Europe une influence qui serait pour la Prusse un sujet d'inquiétude. Aussi, M. de Bismark n'hésite pas ; il fait des vœux ardents pour que la République soit le gouvernement de la France. C'est pourquoi il aurait voulu, en 1873, soutenir M. Thiers, qui nous menait à la République.

A cette époque, d'après la lettre qu'on vient de lire, le chancelier fut gêné dans ses mouvements ; il fut paralysé, pour employer ses propres expressions, par M. d'Arnim, et même par l'empereur, et n'eut pas la liberté de faire sentir à la France « tout le poids de l'influence prussienne », à l'effet d'aider M. Thiers à constituer la République. Voyez le dépit qu'il en éprouva ! Quelle occasion manquée de favoriser l'établissement de ce régime gouvernemental, le meilleur pour la Prusse, puisque c'est celui qui, au jugement de M. de Bismark, doit « dépenser la plus grande partie de ses forces à combattre ses ennemis intérieurs ! »

Au mois de juin 1873, le ministre allemand était loin de prévoir ce qui devait se

passer au mois de février 1875. Le renversement de M. Thiers était, pour lui comme pour le plus humble des politiques, l'arrêt de mort de la République, et c'est ce qui motivait son irritation et ses craintes.

Aujourd'hui, le voici pleinement rassuré. Ceux-là même qui avaient renversé M. Thiers, afin d'éviter d'être menés par lui à la République, et par la République au radicalisme, se sont chargés d'appliquer ses idées.

La tâche que M. Thiers s'était proposée a été accomplie par ses anciens adversaires.

Chronique générale.

La correspondance Saint-Chéron se faisait hier l'écho d'un bruit de Bourse qui n'était pas sans portée.

D'après cette rumeur, les affaires d'Orient, déjà si complexes, menaceraient de s'engager dans une voie plus périlleuse encore : *L'Angleterre aurait envoyé à Saint-Petersbourg une note pour déclarer qu'elle s'opposerait à toute intervention isolée de la Russie à Constantinople et que, si cette intervention avait lieu, l'Angleterre enverrait une flotte dans le Bosphore.*

La correspondance ajoute que le public financier de la Bourse a été très-impressionné par cette nouvelle.

Rien dans nos informations ne vient heureusement confirmer ce bruit. Si l'Angleterre avait l'audace de se jeter seule à travers les projets de la Russie, il pourrait surgir des éventualités périlleuses, et la paix de l'Europe serait fort compromise.

Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Paris* :

« L'attitude nouvelle prise par la Russie à l'égard de la Porte ottomane inspire à certains journaux autrichiens et prussiens des réflexions assez inquiétantes. La *Nouvelle Presse libre* de Vienne craint que l'alliance des trois empereurs, qui avait jusqu'à ce

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE

D'UN HOMME QUI N'A JAMAIS RIEN VU.

(Suite.)

XIV.

Comment Valentin s'était-il trouvé transporté si loin ? La vraie raison de ce voyage et de tant d'autres fut le désir de voir et l'humeur inquiète, comme dit si bien l'auteur des *Deux pigeons*. Je pourrais dire qu'il avait trouvé pour but à son expédition de pourvoir d'animaux un naturaliste anglais, fournisseur des principales collections d'Europe ; mais je n'écris pas l'histoire de Valentin ; la mienne me suffit, et sans doute Valentin lui-même quel que jour publiera ses Mémoires. Lisez-les, mes amis, je vous en conjure ; c'est là que vous trouverez agréablement et profit.

XV.

Je venais d'achever ma vingt-cinquième année, quand ma mère, atteinte brusquement d'une fluxion de poitrine, mourut en quelques jours. Elle

s'éteignit en pleine connaissance, avec une sérénité d'âme unique : son dernier baiser fut accompagné d'un sourire. Ce sourire de ma mère expirante fut la leçon, et j'ose le dire la révélation la plus forte que j'eusse jamais reçue.

XVI.

Je restais plusieurs jours dans un état indescriptible : je ne voyais, n'entendais que ma mère. Une fièvre me prit, je tombai malade gravement.

Une vieille voisine, appelée Madelon Finet, me soigna, et, deux mois seulement après la mort de ma mère, je faisais au jardin ma première promenade, soutenu par l'excellente Madelon.

Je pus reprendre les occupations habituelles ; mais quelle solitude ! et combien de larmes ont coulé silencieuses au jardin, au foyer, à la petite table ! Je restai d'ailleurs persuadé durant quelque temps que ma fin était proche, et je la voyais venir presque avec volupté.

M'étant néanmoins, un jour, senti plus doucement revivre, j'écrivis à Valentin une longue lettre où je lui disais mon malheur.

Ah ! Messieurs, c'est ici qu'il faut bien avouer qu'il y a dans la vie de singuliers rapprochements.

Ma mère, née à la campagne, d'une famille de cultivateurs, avait appris, dans son enfance, à siffler les vaches. De cet art de siffler les vaches elle s'était élevée, avec une grande habileté, à l'i-

mitation du chant des oiseaux. Souvent elle m'avait charmé par cette imitation, poussée à un degré vraiment extraordinaire.

Il arriva donc, le lendemain du jour où j'avais écrit à Valentin, qu'une fauvette vint chanter près de ma fenêtre au moment où je m'éveillais. Je crus si bien entendre ma mère, que moi-même, en sautant du lit, je me mis à chanter. Chanter avait été dans mes habitudes autrefois ; mais cette habitude, je l'avais absolument perdue.

XVII.

Voilà comment je fus, par un chant d'oiseau, rappelé de la mort à la vie.

Il y avait eu jusque-là, devant notre chaumière, un joli gazon vert ; l'idée me vint, cette année-là, de remplacer le gazon par un champ de myosotis. L'effet fut ravissant, et j'eus bientôt un grand nombre d'imitateurs.

Je commençai aussi à cultiver les giroflées. Un vieux jardinier m'avait enseigné les procédés de l'essimplage, et je pus ainsi rivaliser avec les jardiniers d'Erlurt, si fort en réputation pour cette culture.

Je ne laissai pas que de vendre tout de suite une centaine de ces plantes.

Je m'avisai d'une autre culture encore : celle du pissenlit, que je n'eus pas de peine à perfectionner, et dont j'obtins, en le faisant blanchir à

la façon des chicorées, une salade exquise et très-saine. Malheureusement, comme il s'agissait d'une culture utile, le produit que j'en tirai me fit à peine rentrer dans mes frais.

Je crois n'avoir pas encore dit que pour le transport de nos denrées nous avions un âne, et que cet âne (j'en demande pardon) s'appelait Aristote. Ma mère et moi, traînés par Aristote dans une superbe carriole, nous allions à la petite ville régulièrement une fois par semaine vendre nos produits.

Depuis la mort de ma mère, je me faisais accompagner dans ces courses par la vieille Madelon, car, avec mon infirmité, j'étais incapable de m'en tirer seul.

Voilà quelle était ma situation au moment d'entrer dans ma vingt-sixième année, époque à laquelle de grands changements allaient avoir lieu dans ma vie.

XVIII.

Mais laissez-moi vous raconter les choses comme elles se passèrent ; je ne fais ici ni bucoliques, ni églogues ; Florian et Segrais ont été d'agréables esprits ; leur style, cependant, serait funeste dans ce qui va suivre. Encore moins nous faut-il les paysanneries de roman ou d'opéra comique.

Parlons, s'il vous plaît, la langue du paysan, qui est la bonne langue. Si vous en doutez, lisez de F. Génin les *Variations du langage français*.

jour une signification essentiellement pacifique, ne prenne un autre caractère. Elle fait remarquer que le cabinet de Saint-Petersbourg a déjà profité de la guerre franco-allemande pour faire briser les entraves que le traité de Paris lui avait imposées relativement à la navigation de la mer Noire. Elle se demande si l'insurrection de l'Herzégovine ne va pas devenir une occasion de détruire ce qui peut encore subsister de ce traité. Sous prétexte d'assurer, par la surveillance des cabinets européens, l'exécution des réformes accordées ou promises aux sujets chrétiens du sultan, on placerait, en réalité, la Turquie sous le vasselage de l'empire des tzars. C'est du moins ce que craint la *Nouvelle Presse libre*. La *Gazette de Woss*, à Berlin, tient un langage analogue.

Ainsi, voilà la Russie suspecte. Que va devenir l'alliance des empereurs? Que sera l'attitude de l'Autriche? Celle de l'Allemagne? Autant de questions qui se posent et dont la solution est inscrite dans l'inconnu de l'avenir.

Les groupes de la droite, de l'appel au peuple, de Lavergne, le centre droit, sauf exceptions, sont ralliés au scrutin d'arrondissement.

Le centre droit, à l'unanimité, a résolu de voter le scrutin d'arrondissement et de soutenir le projet de loi sur la nomination des maires présenté par le gouvernement.

La commission des Trente a été saisie de plusieurs nouveaux amendements; elle a ajourné l'amendement de M. Parent à la troisième délibération; elle a repoussé l'amendement de M. Joubert. M. Delsol a retiré le sien, sauf à le reproduire à la troisième délibération.

Les cheu-légers se sont réunis hier. La majorité de la réunion se prononce pour le scrutin d'arrondissement, mais aucune décision collective n'a été prise. Il y aura une autre réunion.

Un vingt-sixième siège devient vacant à l'Assemblée. On annonce la mort de M. Guibal, député du Tarn, décédé à Castres, à l'âge de soixante-quatre ans. Il siégeait à gauche et s'était seulement fait connaître par une proposition concernant le renouvellement partiel de l'Assemblée.

M. Thiers a terminé le grand ouvrage philosophique dont il a été parlé déjà à plusieurs reprises. On assure même que l'exprésident de la République serait déjà entré en pourparlers avec un éditeur pour la publication de cette œuvre importante.

Le *Figaro* a reçu du ministère de la justice le communiqué suivant :

« Le journal le *Figaro*, dans son numéro de dimanche dernier, a publié les statuts

Or donc, j'avais depuis longtemps l'expérience que l'élevage du porc est une des opérations rurales les plus aisées et les plus lucratives; et j'élevais des porcs, et je les vendais bel et bien aux charcutiers de la contrée.

J'en avais un jour livré deux très-beaux à un charcutier domicilié dans la petite ville où se tenait le marché. Ce charcutier, qui était un homme très-cordial et de belle humeur, n'eut pas de repos qu'il ne m'eût emmené déjeuner chez lui. Il était bien rare que j'acceptasse ces sortes d'invitation; mais je me laissai aller cette fois à l'entrain de l'amphitryon. Je déjeunai donc dans sa famille, composée de sa femme, de lui, d'un garçon de douze ans, et de quatre filles de seize à vingt-trois. C'était la première fois que m'arrivait une telle aventure. Je faillis en perdre la raison, ou plutôt je ne faillis pas, je la perdis réellement. Je n'osai ni parler, ni lever les yeux, ni seulement remuer. Je me croyais, avec mes béquilles, un objet de risée et de dégoût. Je quittai en toute hâte cette famille aimable et n'eus plus, à dater de ce jour, qu'un idéal: ne plus voir personne; et croira-t-on que pendant trois mois je mis en pratique cette superbe idée? Je restai tout ce temps sans sortir de chez moi. Madelon et le fidèle Aristote se rendaient seuls au marché.

Je souffrais amèrement, néanmoins, à la pensée de rester seul toute ma vie, sans famille; mais l'i-

d'une prétendue société financière qui compterait à sa tête différents fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

» Cette nouvelle est absolument inexacte et les journaux qui, dans l'intérêt d'entreprises industrielles plus ou moins régulières, s'abritent derrière des noms honorables, trompent le public. »

Dimanche 7 novembre, ont été dites, à Versailles et à Paris, ainsi que dans toutes les églises de France, les prières publiques votées par l'Assemblée nationale pour appeler sur ses travaux les bénédictions du ciel.

A Versailles, le Maréchal-Président de la République, en grand uniforme, entouré de ses ministres, accompagné de sa maison militaire et suivi d'une escorte de cuirassiers, s'est rendu à la chapelle du château, où il a été reçu par Mgr Mabilley, évêque de Versailles, qui lui a présenté l'eau bénite.

Le président de l'Assemblée nationale et un grand nombre de députés assistaient à la cérémonie présidée par Mgr l'évêque de Versailles.

Dans la cour du château, la haie était formée par la gendarmerie d'élite.

A Notre-Dame, M. le général de division de Ladmirault, gouverneur de Paris, entouré de son état-major, toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires assistaient à cette cérémonie, en costume officiel.

La garde républicaine, en grande tenue, et des détachements de diverses armes formaient la haie et rendaient les honneurs. Toutes ces troupes étaient placées sous le commandement du général comte de Geslin. La musique de la garde républicaine alternait avec l'orgue et les chants religieux.

La cérémonie était présidée par le cardinal-archevêque de Paris, qui a donné la bénédiction pontificale.

INCENDIE DE LA *Marthe*.

La *Vigie* de Cherbourg du 6 nous fournit ces détails sur ce sinistre :

« Ce matin, vers cinq heures, le feu s'est déclaré à bord de la goélette *Marthe*, de Cherbourg, capitaine Raoul, armateur M. Poulain.

» La *Marthe* était amarrée quai de l'Entrepôt, où elle déchargeait du charbon. Le feu s'est déclaré dans la chambre du capitaine, occupée en ce moment par le second, le sieur Poutas, de Fermanville, âgé de 32 ans, marié et père de deux enfants en bas âge. Ce malheureux, surpris dans son sommeil, a été asphyxié. Son corps a été retrouvé dans la chambre voisine, dans laquelle on présume qu'il avait cherché un refuge contre les flammes.

» Après les constatations légales, le corps a été transporté à l'hospice civil.

» L'alarme a été donnée par les douaniers de service, au poste des pompiers du vieil arsenal. Aidé des douaniers, la pompe

seulement et l'abandon me paraissent être la conséquence inévitable de mon infirmité. Aussi était-elle à mes yeux, cette infirmité, comme une malédiction prononcée sur ma vie entière. Il se mêlait à ma tristesse des mouvements de colère... Et savez-vous contre qui surtout éclatait ma colère? contre le père de cette heureuse famille, à qui j'en voulais de m'avoir rendu ma misère plus sensible.

XIX.

Dans ces entrefaites, je reçus de Valentin une réponse à la lettre où je lui annonçais la mort de ma mère. Il était de retour au Caire, et c'est là qu'en très-peu de temps il avait appris la triste nouvelle.

Sa lettre était on ne peut plus affectueuse pour ma mère et pour moi.

Je fus bien étonné d'y trouver ce passage :

« Qui te remplacera une telle mère, un tel guide, d'esprit si fin, si pénétrant? Quelle femme pourrait, sans danger pour elle et pour toi, supporter tout de suite la comparaison avec ta mère? Je crains qu'autour de toi l'on ne te conseille le mariage... Non, non, mon ami, ATTENDS... »

» A ta place, en ce moment, je voyagerais; je n'irais pas rejoindre ton ami Valentin aux bords du Nil; mais à ton âge, avec ton instruction et ton intelligence, je voudrais, étant Français, connaître au moins la capitale de la France, ses musées,

de cet établissement fut immédiatement conduite sur le lieu du sinistre. Grâce au courage et au sang-froid dont ont fait preuve les travailleurs, commandés par M. Giot, lieutenant de port, on a pu, au bout de quelques instants, se rendre maître du feu et rendre ainsi inutile l'emploi des autres pompes accourues également sur le lieu du sinistre.

» Les soldats du 25^e de ligne (caserne du Val-de-Saire) sont les premiers arrivés sur le lieu du sinistre.

» Les pompes de la ville, celle du Chantier et celle de la Division des équipages de la flotte, ainsi que les marins de la Division, sont accourus également au secours du bâtiment incendié. Fort heureusement leur concours a été inutile. On était déjà, comme nous l'avons dit, maître du feu.

» Les dégâts matériels occasionnés au bâtiment sont de peu de valeur. L'intérieur de la cabine occupée par l'infortuné Poutas, ainsi que le lit qu'elle renfermait, ont seuls été consumés.

» Il n'y avait que vingt-quatre heures que l'infortuné Poutas était embarqué comme second sur la *Marthe*. Tout porte à croire que sa connaissance imparfaite du bâtiment a été une des causes principales de sa mort. Poutas, aveuglé par la fumée et cherchant à se sauver, s'est réfugié dans la chambre voisine, au lieu de prendre la porte opposée donnant sur l'escalier qui conduit sur le port. C'est dans cette chambre remplie elle-même de fumée que Poutas a été trouvé mort.

» On ignore encore les causes de ce sinistre, qui a eu de si funestes conséquences. »

Plusieurs journaux annonçaient dernièrement le mariage de M. Junqua, prêtre apostat que nos lecteurs connaissent. Un mariage accompli dans ces déplorables conditions ne devrait pas tarder à porter des fruits amers. C'est ce qui arrive. Nous apprenons, par l'*Indépendance belge*, que M. Ambroes, président du tribunal de première instance de Bruxelles, entendait il y a quelques jours, en référé, M. Junqua, ex-prêtre catholique, assisté par M^e Em. Dansaert, qui demandait à être mis en possession des biens de la communauté, illégalement détenus, selon lui, par sa femme, M^{me} Junqua, qui s'est mariée avec lui, à Londres, devant un ministre anglican.

M^{me} Junqua s'y refusait, prétendant que son mariage n'était pas valable. Le juge, faisant droit à la requête du mari, a donné commandement de procéder, par ministère d'huissier, à l'enlèvement des valeurs en possession de la femme et à leur dépôt en l'étude du notaire Delporte.

La science a fait une perte sensible dans l'incendie du *Magenta*, qui avait à son bord quarante inscriptions phéniciennes provenant de Tunisie et destinées aux collections de la Bibliothèque nationale.

ses collections, ses jardins, son musée d'histoire naturelle. Qui donc, en effet, connaîtra ces trésors, sinon ceux qui en sont dignes? »

Il ne s'en tenait pas là; il voulait que je visitasse l'Angleterre, l'Italie, la Suisse; rien que cela, et il ajoutait :

« N'oublie pas, mon ami, que pour l'éducation de notre âme, nous devons employer tout ce qui est à notre portée, et que voyager console, fortifie, élève, agrandit l'esprit... »

XX.

Vous allez être bien surpris: je fis vœu de partir, tant m'avait ému la lettre de Valentin. Et puis, en m'en allant si loin, je reverrais le monde, sans être exposé à rencontrer le charcutier; le charcutier, juste ciel! qui de nouveau pouvait m'attirer chez lui!

Malheureusement on était en avril; je ne pouvais, dans un tel moment, abandonner mon jardin. Je dus ajourner le départ. Jamais, d'ailleurs, le printemps ne s'était annoncé plus magnifique: fleurs, fruits, légumes, récoltes de tous genres, promettaient une abondance exceptionnelle.

Mes voyages, bien évidemment, ne pourraient avoir lieu avant l'hiver; mais, à cette époque, certainement Valentin aurait satisfaction.

(La suite au prochain numéro.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier mardi.

La séance est ouverte à 2 heures 25. M. le duc d'Audiffret-Pasquier préside. Le président annonce la mort de M. Guibal, député du Tarn, décédé il y a trois jours à Castres.

Je crois être l'interprète des sentiments de l'Assemblée, dit M. d'Audiffret-Pasquier, en disant que M. Guibal emporte les regrets et l'estime de tous ses collègues.

M. Léon Say, ministre des finances, demande diverses rectifications relatives à des lois de finances dont le tableau a paru à l'*Officiel*.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, dépose deux projets de loi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la deuxième délibération du projet de loi électorale.

M. le président prévient l'Assemblée qu'un grand nombre de députés se plaignent de ce que la séance ne commence d'habitude que vers 2 heures 3/4. Il serait utile qu'à l'avenir les séances de la Chambre fussent ouvertes régulièrement à 2 heures et quart.

Il compte pour cela sur la bonne volonté de tous. (Approbation générale.)

M. Ricard, rapporteur, a la parole sur le paragraphe 2 de l'article 4^{er}, qui a été renvoyé dans la séance d'hier à la commission des Trente.

La commission, dit-il, a examiné le paragraphe qui lui a été renvoyé; elle a tenu compte des observations présentées par M. le garde des sceaux. La rédaction primitive était ainsi conçue: « Les députés seront nommés: 1^o par les électeurs inscrits sur la liste dressée en exécution de la loi du 24 juillet 1874; 2^o par les électeurs inscrits dans les listes complémentaires et qui résident dans la commune depuis six mois. »

La commission a modifié ce paragraphe de la manière suivante :

« L'inscription des électeurs sera faite d'office; elle aura lieu conformément aux lois et règlements qui régissent actuellement les élections pour l'Assemblée. »

M. de Chabrol dépose un amendement à ce paragraphe et propose que les élections soient faites conformément aux dispositions de la loi du 11 juillet 1874.

M. de Chabrol demande le renvoi de son amendement à la commission.

M. Ricard s'oppose à ce renvoi et demande que l'Assemblée vote d'abord sur le paragraphe de la commission avant de se prononcer sur le paragraphe additionnel de M. de Chabrol.

M. Baragnon dit quelques mots en faveur de la proposition de M. de Chabrol.

MM. Raudot et Picard présentent à leur tour quelques observations au sujet de la position de la question. (Sur plusieurs bancs: aux voix, aux voix.)

M. Ricard propose à l'Assemblée de voter d'abord sur l'art. 4^{er} du paragraphe 2 et pendant qu'elle se prononcera sur ce paragraphe, la commission s'entendra avec M. de Chabrol sur la rédaction de son amendement.

L'Assemblée est consultée sur la question de savoir si elle entend renvoyer à la commission la totalité en trois paragraphes.

Après une première épreuve déclarée douteuse, la totalité des trois paragraphes n'est pas renvoyée.

L'Assemblée est ensuite consultée sur l'article 2 ainsi conçu :

« Les députés seront nommés par les électeurs inscrits sur les listes complémentaires et ayant six mois de domicile dans la commune. »

Il y a une demande de scrutin. Nombre de votants, 533; majorité absolue, 267; pour, 507; contre 26.

M. Ricard annonce que la commission s'est entendue avec M. le garde des sceaux et M. de Chabrol; elle a modifié ainsi qu'il suit l'amendement renvoyé :

« Les députés seront nommés conformément aux lois et règlements qui régissent les élections politiques et d'après les articles 1, 2, 3 et 4 de la loi du 7 juillet 1874. »

La rédaction de la commission est mise aux voix et adoptée.

Les autres articles du paragraphe 2 sont ensuite mis aux voix; les articles 3, 4, 5 et 6 sont adoptés.

M. Buffet dépose un projet de loi qui est renvoyé à la commission d'intérêt local.

Sur l'article 7, MM. Francisque Rive et René Brice ont déposé un amendement ainsi conçu :

« Aucun militaire en activité de service ne sera éligible. »

M. Francisque Rive développe cet amendement. M. Jules Simon lui succède à la tribune et explique les raisons pour lesquelles la commission n'a pas adopté l'amendement de MM. Francisque Rive et René Brice. (La séance continue.)

Etranger.

RUSSIE.

Le Nord, organe officiel de la Russie, publie l'article suivant qu'il est bon de méditer, surtout en son paragraphe final :

L'article du Messenger officiel russe sur les réformes turques produit dans la presse européenne une sensation prolongée, et nous le comprenons ; mais ce que nous comprenons moins, c'est qu'il ait pu paraître imprévu. Cette manifestation n'est cependant, il nous semble, que le développement logique de la position prise par la Russie dès le début de l'affaire, d'accord avec ses alliés. Cette position se résumait ainsi : interdiction pour la question d'Orient de se poser, surtout révolutionnairement ; veto mis aux velléités de la Serbie et du Monténégro de porter assistance aux insurgés de l'Herzégovine ; en un mot, maintien énergique de la paix.

Mais la contre-partie naturelle et équilibrée de cette attitude est d'obtenir de la Turquie, en faveur des rayas, non pas seulement des promesses de réformes, mais des gages sérieux et effectifs. Ces garanties sont à chercher dans le même esprit de modération et de conciliation qui a présidé à toute cette affaire. Il est permis d'attendre beaucoup de la communauté des efforts sur un terrain où le défaut d'entente avait jusqu'ici empêché tout résultat bienfaisant. Le maintien de la paix continue assurément à dominer toutes les vues ; mais il s'agit de maintenir la paix, non pas seulement pour le moment, mais pour l'avenir aussi.

Et puis, répétons-le, la paix actuelle ne doit pas être une paix inerte et passive, ce n'est pas une paralysie du corps européen, un arrêt dans la vie internationale ; ce doit être une paix agissante et féconde, travaillant à ménager, par voie de transaction et d'équité, les solutions qui jusqu'à présent ne semblaient justiciables que de la guerre. Le seul moyen d'enlever à celle-ci sa raison d'être et son aiguillon, c'est de faire sa besogne mieux qu'elle, à meilleur marché et plus durablement.

Il n'est pas téméraire, pensons-nous, de prêter des vues semblables à la politique du souverain qui s'est donné la mission de réaliser dans ses Etats, par voie régulière et d'en haut, les progrès qui se sont opérés ailleurs d'en bas et par voie de révolutions. Il s'agirait d'appliquer ce système au domaine international, et, pour commencer, à la question d'Orient.

D'après la note parue dans le Messenger officiel, la Russie semble vouloir agir promptement et ne pas laisser aggraver la situation des chrétiens. Un télégramme reçu par le Morning-Post annonce que le général Ignatief, ambassadeur de Russie à Constantinople, aurait, dans une entrevue avec Mahmoud-Pacha, menacé la Turquie d'une intervention armée si les persécutions contre les chrétiens n'étaient pas arrêtées.

Nous ne savons si cette démarche du général Ignatief est authentique, mais, si le fait est vrai, on ne peut s'en dissimuler la gravité. Après l'attitude presque militante prise par la Russie, on est en droit de regarder cette démarche comme un préliminaire d'ultimatum. Nous nous souvenons qu'en 1852, avant la guerre de Crimée, les négociations diplomatiques suivaient la même marche.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un véritable ouragan s'est déchainé cette nuit sur notre pays. Le vent, qui sifflait avec une violence inouïe, était accompagné par intervalles d'une pluie battante qui frappait les vitres. On voyait ce matin dans les rues beaucoup d'ardoises enlevées pendant l'affreuse tourmente.

Toute la matinée, la tempête a continué. La Loire offrait un curieux coup d'œil ; le vent, soufflant du nord-ouest, s'opposait au

courant du fleuve qui ressemblait à une petite mer. L'aspect était à peu près le même dans les prairies du Thouet, complètement inondées depuis quelques jours.

Depuis hier, la Loire a recommencé à croître. Aujourd'hui mercredi, au moment où nous mettons sous presse (midi), le fleuve marque, au pont Cessart, 4^m 00.

Une nouvelle dépêche du préfet du Loiret, en date d'hier 9 novembre, 9 heures 30 minutes du soir, est ainsi conçue :

« Les deux crues de la Loire annoncées dans la dépêche du 7 novembre se fondront en une seule, dont le maximum paraît devoir atteindre 2 m. 70 le 10 novembre, à 5 heures du matin.

» Pour la basse Loire, cette crue sera précédée d'environ trente heures d'une crue de la Creuse et de la Vienne, et suivie d'environ vingt-quatre heures d'une crue du Cher.

» Le maximum de la Creuse a été observé au Blanc le 9 novembre, à 11 heures du matin, et s'est élevé à 4 m. 79.

» Le maximum de la Vienne a été observé à Châtelleraut le 9 novembre, de 11 heures du matin à 2 heures du soir, et s'est élevé à 2 m. 50.

» Le maximum du Cher paraît devoir atteindre, à Noyers, la cote 2 m. 80 le 11 novembre, vers 10 heures du matin. »

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche prochain, 14 novembre, à huit heures, la musique municipale donnera, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sa première soirée musicale de la saison d'hiver.

Les soumissions pour le service du transport des dépêches de Saumur à Fontevault, passant par Montsoreau, sont reçues au bureau de Saumur, du 8 au 18 novembre, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

ANGERS. — Dimanche dernier, la cérémonie des prières publiques, qui a eu lieu à la cathédrale, était présidée par M^r Chesneau, vicaire général. Tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire ou administratif, et les officiers de la garnison y assistaient en costume officiel. On remarquait aux premiers rangs : M. le premier président et M. le procureur général, M. le préfet, M. le général Charreyron, M. le maire et ses adjoints, M. l'inspecteur d'académie, etc., etc.

Un détachement du 32^e avec le drapeau et un détachement du 40^e cuirassiers avec l'étendard rendaient les honneurs militaires.

Pendant la messe, qui a précédé les prières publiques, la musique du 32^e a exécuté plusieurs symphonies. La messe a été dite par M. le chanoine Tardif.

Après la lecture du dernier évangile, M^r Chesneau, ayant revêtu la chape, a entonné l'hymne *Veni Creator*, qui a été continuée par les élèves du grand séminaire groupés dans le chœur. On a ensuite chanté le psaume *Levavi* et le verset *Domine, salvam fac rempublicam*. Pendant que ces prières étaient chantées, les troupes formant la haie portaient les armes, et toute l'assistance était debout.

Une foule considérable emplissait l'église et refluaient par toutes les portes.

(Union de l'Ouest.)

On nous écrit de Langeais, le 7 novembre :

Un bien triste accident vient de jeter la désolation dans une honorable famille de notre localité. Hier, vers deux heures, le fils du receveur de la poste, âgé de huit ans, prenait sa récréation dans le jardin du presbytère avec un de ses camarades ; ce dernier, qui l'avait un instant quitté, ne le trouvant plus à son retour, se mit à sa recherche et vit avec stupéfaction qu'il était tombé dans une fontaine, profonde d'environ deux mètres ; à ses cris, des maçons qui travaillaient non loin de là s'empressent d'arriver et retirèrent le malheureux enfant. Les soins donnés par le docteur Berry, appelé en toute hâte, sont restés infructueux. L'asphyxie était complète.

(Union libérale.)

Un horrible accident de chasse vient aussi de jeter le deuil dans la petite ville de Langeais. On chassait le renard. M. Léon Archambault, tanneur, a été tué par un de ses compagnons.

L'ENSEIGNEMENT DES FRÈRES A PARIS.

On lit dans l'Univers :

« A Paris, cinq cents élèves ont concouru pour les bourses d'externes aux écoles municipales supérieures : deux cent trente-trois des écoles laïques et deux cent soixante-douze des écoles des Frères. Après les premières épreuves, on a éliminé deux cent quatre-vingt-douze candidats, dont cent soixante-quatorze des écoles laïques et cent dix-huit des écoles congréganistes. Sur les deux cent treize admis, cent cinquante-quatre sont élèves des Frères et cinquante-neuf seulement des écoles laïques.

» Cent quatre-vingt-cinq bourses ont été obtenues, les congréganistes en ont eu cent trente-sept et les laïques quarante-huit. Les quatre premiers admis sont des élèves des Frères ; dans les vingt premiers il n'y a qu'un seul laïque. Des cinquante-cinq premiers, quarante-six sont élèves des Frères.

» Ajoutons à tout cela qu'à Paris les Frères n'ont que cinquante-neuf écoles, coûtant à la ville 700,000 francs, tandis que les laïques, qui en ont soixante-dix-huit, coûtent 4,800,600 francs. — Ces chiffres sont éloquents. »

Faits divers.

Le Figaro publie un calcul original et statistique sur la récolte du vin en France qui, cette année, s'élève à soixante-dix millions d'hectolitres, soit sept milliards de litres.

Le mètre cube étant de la contenance de 4,000 litres, il faudrait un récipient de 7 millions de mètres pour contenir cette masse de liquide. Versée dans un canal qui aurait 4 mètre de profondeur sur 4 mètre de largeur, elle fournirait un parcours de 7,000 kilomètres ou 4,750 lieues, c'est-à-dire environ huit fois la longueur de la Seine, ou presque les longueurs réunies du Mississipi et de l'Amazone, qui sont les deux plus grands fleuves de la terre.

Pour vider le canal avec une canelle débitant 100 litres par minute, il faudrait 435 ans et 48 jours, et la baisse ne serait que des trois cinquièmes d'un millimètre par jour, ou guère plus que l'épaisseur d'une pièce de vingt sous. Et si l'on s'avisait de faire couler tout ce vin par une fontaine Wallace, cela durerait... jusqu'à la fin du monde.

Le département de la France qui a produit le plus de vin, est l'Hérault, qui a donné cette année 10 millions d'hectolitres. Il faudrait, avec une profondeur d'un mètre, un bassin de 4,000 mètres sur 1,000 mètres, c'est-à-dire beaucoup plus grand que le Champ-de-Mars, pour contenir la récolte du département de l'Hérault. Et s'il prenait aux habitants de ce département la fantaisie de faire transporter toute leur récolte dans un train de chemin de fer, ce train formerait une file de wagons plus longue que de Paris à Marseille.

**

La vérité en riant. — Depuis vingt ans, les tribunaux français, jugeant correctionnellement ou criminellement, condamnent, en moyenne, 44,000 prévenus par an, soit, pour les vingt années, 280,000 malfaiteurs.

De l'aveu des journaux radicaux, les bonapartistes ne figurent dans ce total effrayant que pour un chiffre de 29, le contingent légitimiste ne doit pas être supérieur, et les orléanistes n'ont certainement pas été frappés dans une plus forte proportion.

Les malfaiteurs appartenant aux trois partis monarchiques sont donc environ au nombre de 87 ; mettons 400, chiffre rond.

Si de 280,000 nous retranchons 400, il nous reste une somme de 279,900 criminels appartenant à l'opinion républicaine.

C'est ce que le Siècle et le Rappel viennent de nous démontrer. (Le Soir.)

Variétés.

L'Afrique centrale et les Explorateurs français. — Au cœur de l'Afrique, traduit du Dr Schweinfurth.

Les noms des fameux voyageurs anglais, Speke, Grant, Baker et surtout Livingstone sont devenus populaires. Les récits de leurs voyages sont au nombre des livres que dévore aujourd'hui la jeunesse, et composent, à la librairie Hachette, toute une bibliothé-

que. Le reporter... venant avec les qualités... INSERCTIONS, guent sa nation et sa profession, 200... té la popularité de la question africaine, qu' n'est plus aujourd'hui particulière à l'Angleterre, et passionne dans tout le monde civilisé, et chez nous notamment, de nombreux esprits.

Tout récemment aussi, la maison Hachette vient de publier la traduction en deux volumes grand in-8°, illustrés du grand et bel ouvrage du Dr Schweinfurth, le célèbre président de la Société géographique du Caire et l'un des plus illustres explorateurs de ces mêmes régions inconnues ; il a pour titre : Au cœur de l'Afrique (1868-1874), et raconte les longues pérégrinations de l'auteur dans les pays habités par les Baggaras, les Bongos, les Niam-Niams, les Monboutous et les Akkas.

Les découvertes ethnographiques du Dr Schweinfurth sont de premier ordre au sujet de deux peuplades sur lesquelles ont couru une foule de fables, les Niam-Niams, auxquels on avait voulu appliquer le conte ridicule des hommes à queue, et les Akkas, qui sont véritablement une race de nains, origine probable des récits de l'antiquité sur les pygmées.

Le Dr Schweinfurth, comme l'abbé David, est un naturaliste distingué : il est connu dans le monde savant comme une autorité en botanique. Il est de plus habile dessinateur, ce qui donne aux nombreuses illustrations fournies à son livre par ses croquis, tout l'intérêt de documents d'une grande valeur.

Dr ALEXANDRE MICHEL.

Extrait de la Causerie scientifique du journal LE MONDE.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 9 novembre, 2 h. 45, soir. Il paraît certain que la droite est résolue à voter le scrutin d'arrondissement. Le groupe de l'appel au peuple est réuni ; il n'a pas encore pris de décision sur la conduite à tenir.

Marseille, 9 novembre. Depuis samedi, jour de la mort de M. Rabatau, maire de Marseille, le Grand-Théâtre est fermé ; les navires dans le port ont leur pavillon en berne.

La foule a visité pendant toute la journée d'hier la chapelle ardente dressée devant l'escalier d'honneur de l'Hôtel-de-Ville.

Des funérailles solennelles ont lieu en ce moment avec l'assistance du corps consulaire et de toutes les autorités. La foule est considérable.

La commission municipale a voté à l'unanimité une somme de 6,000 fr. pour les frais de la cérémonie.

Hendaye, 9 novembre. Une colonne alphonstiste de 16,000 hommes, sortie de Vittoria, a surpris, à la faveur d'un épais brouillard, le petit fort de Saint-Léon, situé près de Ponacerrada et défendu par 27 hommes et trois canons.

Une autre colonne ennemie, sortie de Renteria et d'Oyarzun, a attaqué, le 6, nos positions de Manuandi, en Guipuzcoa ; elle a été repoussée avec des pertes considérables.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 9 novembre. Les recettes générales ont acheté 23,900 fr. de 5 0/0 et 4,950 fr. de 3 0/0.

Il s'est fait aujourd'hui très-peu d'affaires, la spéculation attendant l'issue des débats enlames par la Chambre ; les cours se sont néanmoins maintenus avec une certaine fermeté.

Le 5 0/0 a tourné pendant toute la bourse autour du cours de 103,75 et s'est arrêté à 103,70.

Le 3 0/0 a gagné 5 cent. et reste à 63,60.

Le Turc n'a pas subi grande variation ; il était hier à 24,95, et il a fait aujourd'hui en clôture 25,05, cela naturellement sans affaires. Les lots restent à 71,15.

L'Italien a encore perdu 20 cent. Débutant au cours de clôture d'hier, 72,55, il a descendu à 72,35.

Le Suez a ouvert à 691, a fait ensuite 697, et s'est arrêté ferme à 695.

Les banques voient se traiter peu d'affaires, cependant leurs cours restent bons ; banque franco-hollandaise 305 ; banque franco-égyptienne 510 ; banque de Paris 1,100.

Aucune variation sensible sur les chemins de fer. Les Lombards sont à 231 et les Autrichiens à 613.

Le Mobilier espagnol conserve le cours de 700. Extérieure espagnole, 17 11/16 ; Intérieure, 13 1/8.

jour une signification essentielle, ne prenne un autre caractère, remarquer que le **JOURNAL UNIVERSEL** bourg n° 4706. — 6 Novembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : L'expédition anglaise au pôle Nord ; — Le mariage du prince de Serbie ; — L'incendie du Magenta ; — Le Voyage dans la lune ; — Le jardin de la marraine, d'après le tableau de M. Firmin Girard ; — L'incendie d'Honfleur ; — Essais des portes-amarres de sauvetage faits à Enghien. — Trop belle et trop laide, nouvelle, par M. Xavier Eyma (fin). — Bulletin bibliographique. — Les coulisses de l'Assemblée. — L'hélice amovible du capitaine Warneck. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Faits divers.

Gravures : Mariage du prince Milan de Serbie et de la comtesse Nathalie Pétrowna dans la cathédrale de Belgrade. — L'incendie du Magenta, en rade de Toulon. — L'expédition anglaise au pôle Nord (4 gravures). — Théâtre de la Gaîté : le Voyage dans la lune, opéra féerie en quatre actes. — Le jardin de la marraine, d'après le tableau de M. Firmin Girard. — Exposition maritimé et fluviale : nouveau système d'hélice amovible de M. Warneck. — L'incendie d'Honfleur. — Expériences de sauvetages faites sur le lac d'Enghien (3 gravures). — Echees. — Rébus.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le

docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENTHÈRE, place du Pilon.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, migraines, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrosé, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Worsler, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure n° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure n° 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalésicière*.

Cure n° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure n° 62,845.

M. Bojlet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure n° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalésicière* rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésicière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses.

2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRIAN, chez M. d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TAYAN, rue M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUMON, maciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalésicière Du Barry*, sur les étiquettes. (531)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — — —
1 — 40 — — du soir.
7 — 40 — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures 20 minutes du matin.
10 — 30 — — — —
12 — 30 — — du soir.
6 — 40 — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 NOVEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % J. décembre.	65	60	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	697	50	7
4 1/2 % J. septembre.	94	75	»	Crédit Mobilier	185	»	2	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	700	»	»
5 % J. novembre	103	60	»	Crédit foncier d'Autriche	515	»	»	Société autrichienne, j. janv.	815	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	475	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	5	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	50	»	Est, jouissance nov.	562	50	2	Orléans	318	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	480	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	932	50	2	Paris-Lyon-Méditerranée	312	25	»
— 1865, 4 %	497	50	»	Midi, jouissance juillet.	701	25	»	Est	312	»	»
— 1869, 3 %	350	»	»	Nord, jouissance juillet.	1187	50	»	Nord	320	75	»
— 1871, 3 %	335	»	»	Orléans, jouissance octobre.	980	»	6	Ouest	312	50	»
— 1875, 4 %	460	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	610	»	1	Midi	309	75	»
Banque de France, j. juillet.	3855	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	»	»	»	Deux-Charentes	388	75	»
Comptoir d'escompte, j. août.	608	»	1	Compagnie parisienne du Gaz.	1022	50	»	Vendée	227	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	495	»	»	Société Immobilière, j. janv.	24	»	1	Canal de Suez	510	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	337	50	10				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	902	50	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — solr., omnibus.
4 — 18 — — — — express.
7 — 23 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — solr., omnibus.
4 — 44 — — — — omnibus.
10 — 38 — — — — express-poste.
Létrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE AUGUSTE MAILLER.

Les créanciers de la faillite du sieur Auguste Mailler, marchand de vaches, demeurant à Doué, sont invités à se trouver, le mercredi 17 novembre 1875, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier,

(539) Signé : L. BONNEAU.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à la Maison-Pré, commune de Saint-Lambert-des-Levés, Consistant en bâtiments d'habitation, remise, écurie et jardin; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n° 77, pour une contenance de 40 ares. Entrée en jouissance de suite. S'adresser, soit à M. Joseph HUNTAULT, qui habite la maison, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (514)

A VENDRE

UN BEAU JARDIN

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT, Situé en la ville de Saumur, D'une contenance de 40 ares, clos de murs, avec pièce d'eau de 8 ares, constructions, pompe, bassin, rocher et volière. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (522)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

UNE BOUTIQUE DE SERRURERIE

Bien achalandée et garnie de marchandises. Sise à Channay, près Château-Lavallière (Indre-et-Loire). S'adresser à M. VOYER, qui l'exploite. (518)

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION DE FOURNITURES

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général pendant l'année 1876.

Le vendredi 3 décembre 1875, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1876 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Viande ;
- 2^e id. Beurre, œufs ;
- 3^e id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin ;
- 4^e id. Huile de colza, chandelles, bougies ;
- 5^e id. Bois de sapin ;
- 6^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre) ; charbon de terre de la même provenance, en briquettes.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées ; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°* . Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (528)

Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Georges-des-Sept-Voies, le dimanche 14 novembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1^o 1,065 mètres courants de terrassements..... 1,800 f. 05
 - 2^o 1,065 mètres courants d'empiérement... 2,862 48
 - 3^o Travaux d'art..... 304 13
 - 4^o Cylindrage..... 134 19
- Total..... 5,100 85

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer du canton de Gennes, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

Située à Saumur, place Saint-Nicolas, n° 28.

Appartenant à M. DE LA SELLE. Cette maison est disposée pour servir de restaurant. S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (515)

M^e SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

A LOUER

A partir de Noël 1875,

UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n° 87, joignant l'hôtel d'Anjou,

Composée d'un rez-de-chaussée, premier et deuxième étages ; chaque étage est divisé en plusieurs chambres ; caves et greniers, cour, écuries et remises.

S'adresser :

Dans la maison, pour la visiter, Et, pour traiter, à M. A. THIÉRCHELIN, rue de la Petite-Bilange, n° 7. (516)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes,

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.